

Aides à l'agriculture concours publics

Les concours publics à l'agriculture recouvrent les dépenses de l'État, de l'Union européenne, des collectivités locales ou d'autres organismes publics, destinées à soutenir l'agriculture. Les données présentées se limitent aux soutiens directs à la production agricole et incluent les allègements de nature fiscale et sociale. Sur ce périmètre, le total des concours publics en 2016 s'élève à 13,4 milliards d'euros, dont 11,7 milliards pour le soutien des marchés et des revenus agricoles, 1,4 milliard pour le développement rural et 0,2 milliard pour la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux.

Le soutien au marché et aux revenus, qui était historiquement un soutien des prix, a basculé vers des aides directes découplées de la production ; elles représentent environ 6 milliards. Avec la réforme de la PAC en vigueur depuis 2015, ces aides découplées sont désormais conditionnées au respect de certaines pratiques favorables à l'environnement et au climat.

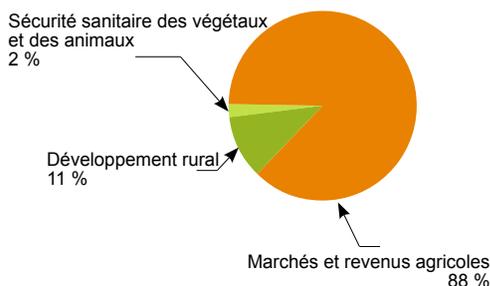
Les allègements de charges fiscales ou sociales représentent près de 3,5 milliards en 2016. Ils sont constitués principalement par des allègements de taxes sur l'énergie et le foncier, le crédit d'impôt compétitivité-emploi et des exonérations de cotisations sociales. Les allègements de cotisations patronales liées à l'emploi de salariés dépassent le milliard d'euros ; des allègements exceptionnels sur les cotisations sociales individuelles des exploitants ont également été adoptés en 2015 et 2016 en raison de la crise de l'élevage.

Les montants alloués au développement rural reculent en 2016 du fait de la montée en charge progressive des mesures de la nouvelle programmation 2014-2020.

Concours publics à l'agriculture et aux territoires ruraux

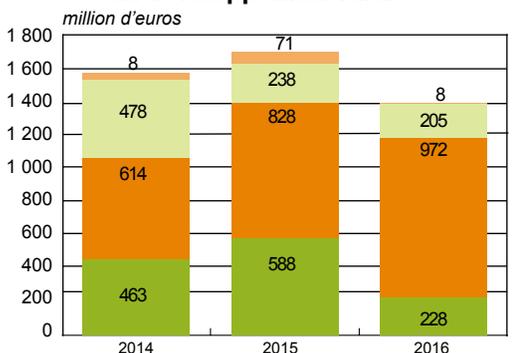
	2014	2015	2016
	<i>million d'euros</i>		
Marchés et revenus agricoles	10 866	10 645	11 735
dont aides de marché	777	796	721
régime de base et majorations	6 308	5 532	5 928
aides liées aux produits	1 026	1 212	1 150
aléas de production	93	143	204
allègements de charges	2 647	2 998	3 775
Développement rural	1 600	1 729	1 417
dont installation, modernisation et maîtrise des pollutions	463	588	228
compensation de handicaps naturels	614	828	972
mesures agro-environnementales	478	238	205
Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	135	135	228
Total agriculture et territoires ruraux	12 600	12 509	13 379

• Répartition en 2016



Sources : MAA, Agreste

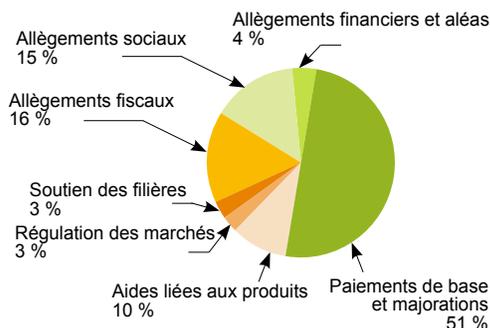
Principaux soutiens agricoles au titre du développement rural



■ Installation, modernisation
■ Compensation de handicaps naturels
■ Agro-environnement ■ Aménagement ruraux et fonciers

Sources : MAA, Agreste

Marchés et revenus agricoles : répartition des aides en 2016



Sources : MAA, Agreste

Aides à l'agriculture subventions aux exploitations

La PAC 2015-2020 a conservé le principe des aides directes découplées comme outil principal de soutien aux revenus des agriculteurs et a renforcé les soutiens à l'environnement et au développement rural.

En 2016, 65 % de l'ensemble des subventions aux exploitations prennent ainsi la forme de paiements à l'hectare (paiement de base), indépendants des cultures et des volumes de production. Une part de ces paiements est conditionnée au respect de pratiques favorables à l'environnement (paiement vert). La part des subventions liées aux produits est de 13 %, après avoir atteint plus de 80 % en 2000.

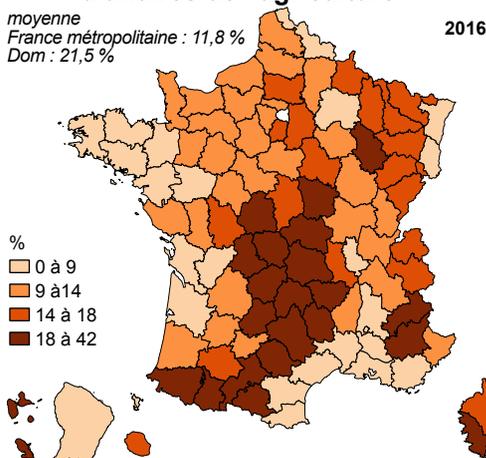
Les aides aux zones défavorisées et les aides agro-environnementales ont été renforcées et représentent près de 16 % du total des subventions d'exploitation en 2016.

Les subventions aux exploitations incluent également des aides hors PAC, comme le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), d'un montant de 339 millions d'euros, ou des aides de crise nationales.

La part des subventions dans le chiffre d'affaires de l'agriculture (valeur de la production à laquelle s'ajoutent toutes les subventions) s'élève à 12 % en moyenne. Elle dépasse 15 % dans une quarantaine de départements et même 20 % pour près d'une vingtaine d'entre eux, plutôt orientés vers les productions animales extensives. La part des aides dans le chiffre d'affaires est faible dans les territoires viticoles du Sud-Est et du Sud-Ouest (Occitanie, Gironde) et en Bretagne où l'élevage porcin et avicole est important.

Part des subventions dans le chiffre d'affaires de l'agriculture (1)

2016
moyenne France métropolitaine : 11,8 %
Dom : 21,5 %



(1) Valeur de la production + subventions totales selon les départements.
Sources : MAA, Agreste

Aides liées aux produits

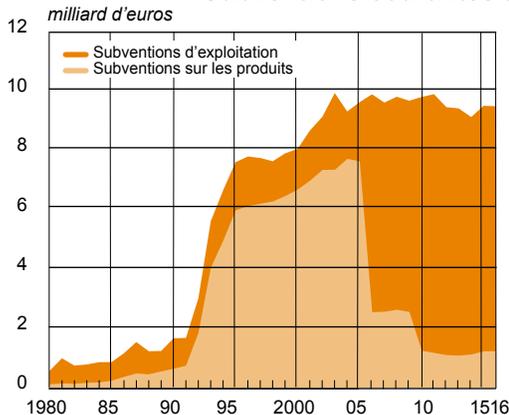
	2010	2014	2016	
	million d'euros			% de la production ⁽¹⁾
Céréales	22	8	7	0,1
dont blé dur	8	8	6	2,1
blé tendre	2	0	0	0,0
Protéagineux	74	44	58	26,6
Pommes de terre	16	7	2	0,1
Plantes industrielles ⁽²⁾	84	89	93	14,6
Légumes	8	5	10	0,2
Fruits	172	135	151	4,7
Produits viti-vinicoles	0	0	0	0,0
Gros bovins	706	644	642	9,7
Ovins-Caprins	124	131	131	15,4
Volailles	2	17	2	0,1
Produits laitiers	2	2	92	1,1
Total	1 211	1 089	1 196	1,7

(1) Part dans la valeur de la production (y compris subventions).

(2) Lin, chanvre...y compris tabac.

Sources : Insee, Agreste, ASP - Comptes de l'agriculture - Base 2010

Subventions courantes aux exploitations agricoles



(1) Hors bonifications d'intérêts.

Sources : Insee, Agreste, ASP - Comptes de l'agriculture - Base 2010

	1990	2000	2010	2016
	million d'euros			
Subventions sur les produits	615	6 567	1 211	1 196
Subventions d'exploitation (1)	1 014	1 358	8 442	8 150
aides calamités	244	72	118	41
aides aux zones défavorisées (ICHN)	284	374	529	1 001
prime herbagère (PHAE)	0	190	250	0
autres aides agro-environnementales	0	91	226	290
paiement unique à l'exploitation - paiement de base	0	0	6 922	3 932
paiement vert	0	0	0	2 154
autres subventions	487	631	398	394
CICE	0	0	0	339
Bonifications d'intérêts	656	223	80	2
		%		
Part des subventions et bonifications d'intérêts dans le revenu des facteurs	9,7	35,5	39,5	40,5

Aides à l'agriculture

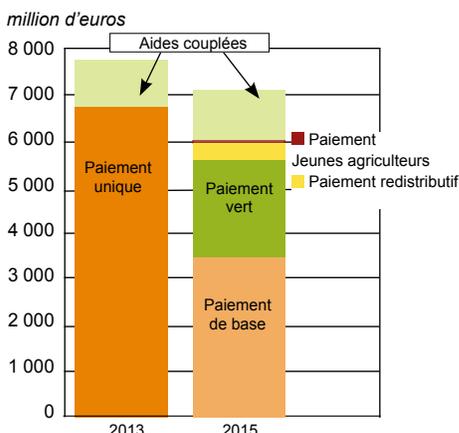
aides directes du 1^{er} pilier

En 2015, la réforme de la PAC 2015-2020 décidée en 2013 est mise en œuvre pour la première fois. Les soutiens en faveur de l'environnement et du développement rural ont été renforcés (1,4 Md d'euros). Les aides directes du 1^{er} pilier (7 Mds d'euros), destinées à soutenir les revenus agricoles, constituent toujours l'essentiel des aides de la PAC.

Les aides découplées (85 % des paiements directs du 1^{er} pilier) ont été fortement remaniées : le paiement unique à l'hectare, institué en 2006, a été remplacé par un paiement de base, dont une partie est conditionnée au respect de pratiques favorables à l'environnement (paiement vert). Pour résorber les différences entre les valeurs unitaires de ces paiements, héritées des valeurs historiques des paiements uniques par exploitation, une convergence progressive a été instaurée, afin de réduire de 70 % les écarts à la moyenne en 2019. Ce mécanisme opère un ré-équilibre progressif des aides découplées des régions du Nord-Ouest vers les régions du Sud-Est. Le reste du budget consacré jusqu'alors au paiement unique est désormais utilisé pour majorer forfaitairement le paiement de base en faveur des petites exploitations plus intensives en main d'œuvre (+ 25 €/ha en 2015 sur les 52 premiers hectares) ou des jeunes agriculteurs.

La part des aides couplées dans le total des aides du 1^{er} pilier a été renforcée pour atteindre 16 %, principalement pour soutenir les filières d'élevage.

Aides du 1^{er} pilier en 2013 (PAC 2010) et 2015 (PAC 2015)



Champ : France hors Mayotte.
Sources : ASP, traitements SSP

Aides aux productions agricoles du 1^{er} pilier

	2010	2013	2014	2015
	millier			
Nombre de dossiers PAC⁽¹⁾				
déclaration de surfaces	384	374	374	375
Nombre de bénéficiaires				
aides couplées végétales	76	96	100	63
aides couplées animales	125	129	115	148
aide découplée	355	340	335	333
	million d'euros			
Montant des aides⁽²⁾				
aides couplées végétales	262	205	264	132
aides couplées animales	813	835	845	918
aide découplée	6 793	6 763	6 188	6 074
Total	7 869	7 803	7 297	7 124

(1) dossier de déclaration PAC pour bénéficier de l'aide découplée et des aides couplées.

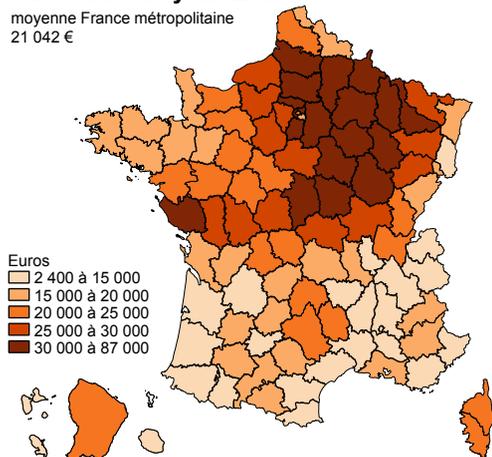
(2) Ces montants sont nets des réductions éventuelles (pénalités, stabilisateurs), de la modulation brute de 10% (jusqu'en 2013), et de la discipline financière en 2014.

Champ : France hors Mayotte.
Sources : ASP, traitements SSP

Montants moyens des aides du 1^{er} pilier

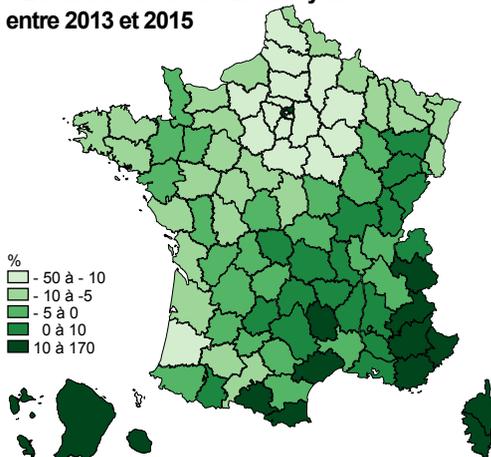
• Montants moyens 2015

moyenne France métropolitaine
21 042 €



Sources : ASP, traitements SSP

• Évolution des montants moyens entre 2013 et 2015



Aides à l'agriculture

aides aux productions animales

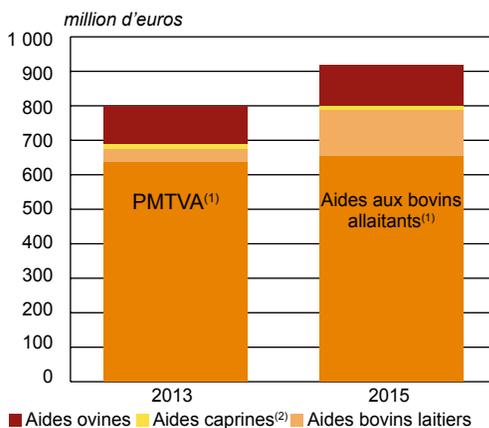
À la suite de la réforme de la PAC pour 2015-2020, les aides couplées animales ont été renforcées et représentent désormais 918 M€.

La prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) et les droits à prime issus des effectifs historiques ont été remplacés par l'aide aux bovins allaitants (ABA), qui prime les vaches et les génisses de manière dégressive en fonction de la taille du cheptel. L'ABA bénéficie à 80 000 éleveurs pour un budget total de 647 M€ (Dom inclus). L'aide aux veaux sous la mère et bio, qui concerne 4 000 élevages, est revalorisée en 2015 et ce budget s'élève à 4,7 M€. L'aide à l'engraissement des jeunes bovins n'est pas reconduite en 2015.

Concernant la production laitière, une nouvelle aide à la vache a également été mise en place, dans le contexte de la fin des quotas laitiers. Cette nouvelle aide aux bovins laitiers (ABL) a été étendue à la zone de plaine (90 M€), tout en maintenant l'enveloppe dédiée à la zone de montagne (42 M€). En 2015, les aides caprines ont été revalorisées sans modification des critères d'éligibilité. Elles mobilisent 14 M€ et bénéficient à 4 900 élevages.

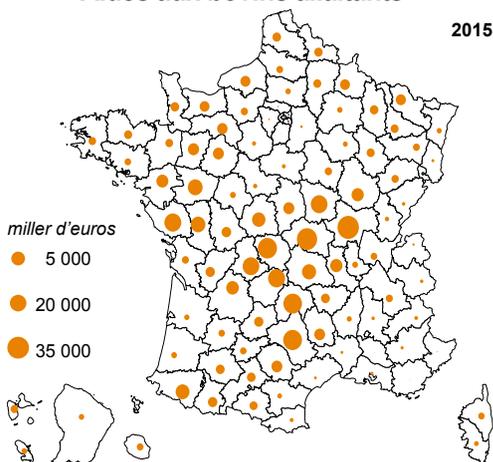
Plusieurs de ces aides comportent également des dispositions spécifiques en faveur des nouveaux producteurs.

Aides couplées animales en 2013 (PAC 2010) et 2015 (PAC 2015)



(1) Y compris les aides aux veaux sous la mère et bio, l'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) dans les Dom et la prime à l'abattage dans les Dom.
 (2) Y compris la prime aux petits ruminants dans les Dom.
 Sources : ASP, traitements SSP

Aides aux bovins allaitants⁽¹⁾



(1) : Y compris l'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) dans les Dom.
 Sources : ASP, traitements SSP

Aides aux productions animales

	Aides caprines		Aides ovines		Aide aux bovins laitiers				Aide aux bovins allaitants			
	2013	2015	2013	2015	en montagne		en plaine		2013	2015		
Nombre de bénéficiaires	5,0	4,9	21,1	19,2	millier		15,9	14,4	///	45,8	82,7	77,3
Effectifs primés	819,7	842,3	5 091,8	...	millier de têtes		2 202,9 (1)	616,3	///	2 824,0	3 646,7	3 918,7
Montants de l'aide	12,2	14,2	111,1	117,8	million d'euros		40,3	41,9	///	90,2	622,2	634,2

(1) million de litres.
 Champ : France métropolitaine.
 Sources : ASP, traitements SSP